

Projet d'Établissement Centre Joyeux Béarn

JANVIER 2026



**« Tout adulte doit accueillir
tout être humain dès sa
naissance comme il aimerait
lui-même être accueilli ».
(F.Dolto psychanalyste)**

Le Projet d'Établissement présenté est le résultat de la réflexion engagée conformément aux différents décrets qui réactualisent la réglementation des lieux d'accueil des jeunes enfants.

Il est élaboré en plusieurs temps et dans plusieurs instances. Il est remis à jour dès que nécessaire.

- En 2003, le Bureau puis le Conseil d'Administration ont élaboré et adopté le Projet Social du Centre Joyeux Béarn.
- En 2002-2003-2004-2005, le Conseil de l'Unité Petite Enfance a été consulté sur les projets éducatifs et le règlement intérieur.
- En 2004, le Bureau de l'Association a rencontré le personnel en petits groupes de travail pour un échange sur le Projet Social du Centre et sur celui de l'Unité Petite Enfance.
- En 2004-2005 puis 2010, en journées pédagogiques où tout le personnel est présent y compris le personnel administratif et de service, la réflexion portait sur le Projet Social de l'Unité Petite Enfance. Ces journées étaient animées par la psychologue du service en collaboration avec d'autres professionnels de la Petite Enfance intervenants extérieurs.
- De 2018 à 2022 d'autres projets émergent et aboutissent tels que la fin de la rénovation ergonomique des salles de changes, la rénovation énergétique (toiture terrasse et relamping) la mise en place d'un nouveau groupe « Passerelle », la construction d'une salle polyvalente, d'un préau dans le cadre de l'ANRU avec une mise à disposition pour les habitants et les associations du quartier, la mise en place d'un nouveau projet associatif pour 2021-2026, etc.
- En 2020, le projet d'établissement est remanié en lien avec l'évolution de notre environnement et de la politique d'action sociale.
- En 2021, travail collaboratif Salariés, Direction et Administrateurs pour la mise à jour du Projet Associatif. Adoption du nouveau projet associatif 2021-2026 à l'Assemblée Générale de juin 2021.
- En 2023, le projet d'établissement ainsi que le règlement de fonctionnement sont mis en conformité avec les attendus du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.
- En 2024, ouverture du Lieu Ressources Parentalité « Espace des 1000 premiers jours »
- En 2025, gestion autonome du LAEP pour les permanences au Centre Joyeux Béarn, jusque-là co porté avec le Centre Social de la pépinière depuis 2013

SOMMAIRE

1. Présentation du Centre Joyeux Béarn	3
1.1 L'histoire du Centre Joyeux Béarn : de sa création par le Congrégation des Filles de la charité à son statut associatif	
1.2 Son implantation au cœur du quartier Saragosse	
2. Le projet Social de l'association	4
2.1 Notre fonctionnement et nos valeurs	
2.2 Le projet social de la crèche	
2.3 Des orientations prioritaires	
2.4 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social	
2.4.1 Participation des familles à la vie de l'Etablissement	
2.4.2 Les relations avec les partenaires	
3. Le projet d'accueil	9
3.1 Les prestations d'accueil proposées	
3.2 Dispositions particulières pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique	
3.2.1 Les actions développées pour favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap et/ou atteint de maladie chronique	
3.2.2 Les actions mises en place quand le développement de l'enfant questionne et en l'absence de diagnostic ou d'accompagnement médico éducatif	
3.3 Dispositions particulières pour les enfants accueillis dans le cadre des places à vocation d'insertion professionnelle	
4. Les compétences professionnelles mobilisées	11
4.1 La direction	
4.2 L'équipe de continuité de direction	
4.3 Le personnel encadrant les enfants au quotidien	
4.4 Le personnel administratif, de service, d'entretien et de cuisine	
4.5 Les intervenants extérieurs	
4.6 Les stagiaires et apprentis	
4.7 La présence des bénévoles auprès des enfants	
5. Le travail d'équipe	14
6. Le projet Educatif	14
6.1 Objectifs et Concepts	
6.2 L'accueil	
6.2.1 La période de familiarisation	
6.2.2 L'accueil au quotidien	
6.3 Les soins	
6.3.1 L'alimentation	
6.3.2 L'hygiène et les soins corporels	
6.3.3 Le sommeil	
6.4 Le développement, le bien-être et l'éveil	
6.4.1 Le jeu	
6.4.2 Echange crèche/école	
6.4.3 Lutte contre les stéréotypes sexistes	
7. Le projet développement durable	20

1. Présentation du Centre Joyeux Béarn

1.1 L'histoire du Centre Joyeux Béarn : de sa création par la Congrégation des Filles de la Charité à son statut associatif

Le Centre pour l'Enfance Joyeux Béarn a été créé en 1972 par la Congrégation des Filles de la Charité pour répondre aux besoins de la population nouvellement installée dans le quartier. Il proposait initialement un service petite enfance comprenant une crèche d'une capacité d'accueil de 40 places et une halte-garderie de 20 places ainsi qu'un Centre de Soins Infirmiers ouvert tous les jours.

Dès 1972 étaient accueillis dans ses locaux, des services de la Caisse d'Allocations Familiales, une antenne Économie Sociale Familiale, une permanence de la Sécurité Sociale et une consultation P.M.I. Des conventions de mise à disposition et de partenariat étaient établies entre les parties.

En 1988, la Compagnie des Filles de la Charité se retire de la gestion et l'Association Centre Joyeux Béarn est créée.

Dans les années 1990-2000, l'intégration de l'Unité Petite Enfance dans un schéma de développement Contrat Enfance va permettre la modernisation du service, sa rénovation et le recrutement de personnel supplémentaire.

En 2002, le Conseil d'Administration adopte un projet d'extension de 212 m², une réhabilitation des locaux.

En 2005-2006, l'établissement adopte la gestion de l'Unité Petite Enfance et intègre les modalités de la P.S.U. (Prestation de Service Unique)

Des travaux d'élévation du niveau de sécurité sont mis en œuvre sur trois années 2013-2014-2015, la rénovation du jardin et des aménagements intérieurs seront ainsi réalisés (ascenseur, double vitrage, remplacement chaudière, radiateurs etc...). Travaux cofinancés par la Caisse d'Allocations Béarn et Soule, la mairie de Pau, le mécénat, et des fonds propres.

Conformément à l'article L114-1-1 du code de l'action sociale et des familles, en tant qu'établissement recevant du public, l'ensemble de la structure répond aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

En 2018 dans le cadre de l'augmentation de notre agrément à 83 places nous avons aménagé un nouveau service passerelle pour des enfants de plus de 2 ans et demi.

1.2 Son implantation au cœur du quartier Saragosse

Le Centre Joyeux Béarn se situe au 1 avenue de Saragosse à Pau, au cœur du quartier Saragosse qui occupe une position urbaine à mi-chemin entre le centre-ville et l'université. Les équipements de proximité y sont nombreux et le réseau associatif est important. Il existe un tissu plutôt dense d'espaces verts, de commerces et services de proximité.

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier Saragosse, l'un des 200 quartiers français prioritaires de la politique de la Ville 2014 – 2024, le Centre Joyeux Béarn s'est inscrit dans cette démarche à travers le pôle enfance socio-éducatif avec La MJC des fleurs, l'école des fleurs et le stade des bleuets. Il est éligible aux financements de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) dans le cadre de sa rénovation et de constructions de locaux supplémentaires.

Au Centre Joyeux Béarn, l'Unité Petite Enfance d'une capacité d'accueil de 83 places/jour accueille pour moitié des enfants du quartier.

2. Le Projet social de l'association

Le Projet social associatif a été élaboré à partir d'échanges entre professionnels, administrateurs et usagers du Centre dans le cadre de rencontres ou d'analyse de questionnaires. Il prend en compte les besoins des familles et de leurs enfants situés dans leur contexte familial, social et professionnel et met en place des moyens pour y répondre.

Nourri d'une histoire longue, le Centre Joyeux Béarn est riche de son passé. Il réaffirme aussi les valeurs défendues par l'Association depuis sa création et confirme ainsi sa volonté d'être en permanence acteur de cohésion et de lien social.

Nos projets s'ancrent dans des valeurs sociales de proximité, de vivre ensemble, d'accueil véritable et de réflexion mais aussi autour de l'aménagement de l'espace et du respect de l'environnement.

2.1 Notre fonctionnement et nos valeurs

Le Centre Joyeux Béarn est une structure dont la forme juridique est Associative. Il est régi par la loi 1901, à but non lucratif.

Il est géré par un Conseil d'Administration composé d'administrateurs bénévoles et élus et de membres de droit qui élisent un Bureau composé d'une Présidente, d'une vice-présidente, d'une trésorière, d'un trésorier adjoint et d'une secrétaire et permet aux adhérents d'être partie prenante dans la vie de la structure.

Il reçoit des fonds publics (subventions) de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la ville de Pau (cité éducative GIP DSU) de l'ARS et des fonds privés (participations familiales, dons, conventions de partenariat ...) etc.

Les partenaires institutionnels participent au financement du fonctionnement et participent au Conseil d'Administration.

La Direction gère par délégation du Conseil d'Administration, l'intégralité de la structure.

Le Centre Joyeux Béarn s'appuie sur un Projet qui permet d'élaborer des objectifs communs et d'organiser la vie de la structure. L'équipe pédagogique et l'Association travaillent conjointement sur un projet d'établissement qui est ensuite validé par les partenaires (CAF, PMI, collectivité territoriale).

Il est ouvert en priorité aux familles du quartier mais aussi à celles de la ville et de l'agglomération. Tous les milieux sociaux y sont représentés.

Il comprend :

- Une crèche de 83 places en accueil régulier ou occasionnel et réservé pour les enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans – Dans la majorité des cas, accueil jusqu'aux 4 ans de l'enfant.
- Un lieu accueil enfants parents (LAEP)
- Un espace des 1000 premiers jours – Lieu ressource parentalité (EMPJ)

Mais aussi des activités résidentes (Le RPE de la Ville de Pau) et des associations résidentes (Chant chorale, gym douce, KYSIMI Yoga, Peau à Pau, Solidarilait).

L'Association s'est engagée à donner tous les moyens humains et financiers afin de perfectionner sans cesse ses services et sa qualité d'accueil. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels et avec le tissu social et associatif local.

Les locaux ont été pensés pour l'accueil, le soin, le sommeil, le repas et l'éveil des enfants dans le respect des besoins et des normes en vigueur. Des commissions de travail composées d'administrateurs, de parents, de membres du personnel, d'intervenants extérieurs travaillent à leur adaptation, à leur évolution ergonomique dans le but de l'amélioration des conditions de travail des salariés et d'accueil des enfants et leurs parents.

2.2 Les besoins et les moyens

Les besoins identifiés	Les moyens mis en place
Besoin d'accueil pour toutes les familles, quelle que soit la situation sociale, familiale ou professionnelle	Ouverture à tous, accueil inconditionnel.
Besoin de concilier vie professionnelle, vie sociale et familiale pour les parents qui travaillent, ceux à la recherche d'emploi, ceux qui ont un travail précaire ou l'ont perdu.	Amplitude horaire d'accueil de la crèche quotidienne de la structure de 11h Adaptabilité de la structure : <ul style="list-style-type: none"> • Passage de l'accueil occasionnel à l'accueil régulier et inversement, • Accueil s'adaptant à l'évolution des besoins des familles et des enfants. • 9 places de la crèche sont réservées à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)
Besoin d'accompagnement pour les parents qui se sentent isolés	Café parents – moment conviviaux Écoute dans une relation de confiance pour rendre le parent acteur. Information sur les services relais adaptés via : le LRP Espace 1000 premiers jours (EMPJ) Animation de temps partagés collectifs selon différentes thématiques Accueil occasionnel crèche Lieu accueil enfants parents (LAEP)
Besoin d'accueil pour les enfants en situation de handicap ou de maladie chronique.	Mise en place d'un projet d'accueil individualisé pour chaque enfant. Dialogue, écoute, soutien aux parents Travail en réseau avec les partenaires concernés par le handicap de l'enfant Présence psychomotricienne CRAPS Ateliers d'informations inclusion – éducation ...
Besoin d'un lieu repère pour lutter contre les inégalités sociales	Dialogue, écoute, propositions gratuites ou selon les conditions financières des familles pour la crèche. Accueil individualisé dans l'accueil collectif LAEP EMPJ
Besoin d'accompagnement dans les nouvelles fonctions parentales.	Échanges possibles d'expériences entre parents. Ateliers collectifs : Echanges, Informations, Orientation Relation de confiance, parents-professionnels. Entretiens avec des professionnels (psychologue, Professionnels petite enfance, ...) Formation et accompagnement des professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - réunions d'analyse de la pratique professionnelle avec un psychologue pour les professionnels - formations individuelles et collectives thématique en journée pédagogique pour les professionnels.
Besoin d'éveil, de socialisation du jeune enfant, quel que soit son milieu social et culturel.	Faciliter l'accès à la culture dans le quotidien : <ul style="list-style-type: none"> • Activités d'éveil culturel et artistique, telles que le chant, la lecture d'histoire, l'éveil musical, la peinture grâce au soutien de partenaires (Groupe d'Animation Musicale, spectacle et compagnie, conteur/musicien, artiste peintre...). • Orientation vers des espaces culturels et partenaires
Besoin d'accueil pour toutes les familles, quelle que soit la situation sociale, familiale ou professionnelle	Ouverture à tous, accueil inconditionnel.

2.3 Des orientations prioritaires

Afin de répondre aux besoins des familles et de leurs enfants, nous proposons des moyens en adéquation avec nos valeurs. Parmi elles, certaines correspondent à des orientations prioritaires.

Il s'agit de :

- La prévention précoce
- La mixité sociale
- L'accompagnement des familles
- L'accueil des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique

Le Centre Joyeux Béarn est un lieu ouvert sur le quartier Saragosse et à tous. De ce fait, nous accueillons des familles de différents milieux sociaux et culturels. Cette diversité est une grande richesse sur laquelle nous nous appuyons pour favoriser les échanges et le partage. Ces relations permettent de maintenir le lien social. Le centre Joyeux Béarn se veut un lieu d'accueil et ressource mais aussi un lieu de prévention des difficultés de l'enfant et de sa famille. Cet accompagnement passe avant tout par l'écoute de façon à être au plus près des réelles attentes et besoins des familles. Dans ce soutien à la parentalité, nous restons vigilants à respecter et valoriser la place et les compétences de chacun, enfant, père, mère et professionnels.

Au quotidien, nous nous positionnons dans le repérage éventuel de retards ou de troubles du développement psychomoteur, psychique, comportemental, ou de maladies. Dans le cas d'un trouble ou d'une maladie avérée, un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place afin de préciser la conduite à tenir. Au besoin, nous pouvons orienter vers un réseau de partenaires.

L'Association a la volonté d'associer les familles au fonctionnement du Centre Joyeux Béarn : Conférences proposées en lien avec le Réseau Appui Parents, L'Agence Régionale de Santé, et réunions à thème pour les parents de la crèche

2.4 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social :

2.4.1 Participation des familles à la vie de l'établissement

Les parents sont les premières figures d'attachement de leur enfant devenant ainsi les premiers éducateurs de leur enfant. Ainsi, le devenir parent devient une expérience unique qui se construit selon chaque situation de vie. La période sensible des mille premiers jours témoigne à juste titre de l'importance de reconnaître et de soutenir leurs nouvelles fonctions parentales.

C'est pour cette raison et en réponse à la charte nationale du soutien à la parentalité, que nous favorisons l'écoute et la communication auprès des mères et pères afin de les soutenir. Nous sommes sensibles à ce qu'un lien se tisse entre parents et professionnels dans un climat de respect et de confiance mutuelle dans une démarche de co-éducation. Cet accompagnement au soutien à la parentalité s'exerce tout le long de l'accueil de leur enfant par des actions et temps partagés dans le but qu'enfants et parents puissent vivre leur quotidien, le plus sereinement possible.

De ce fait, nous privilégions la présence des parents au sein de la structure notamment lors :

→ Des Moments partagés parents-enfants dans le quotidien

- La familiarisation : moment pendant lequel enfant et parents prennent le temps de découvrir le nouvel environnement et les professionnelles de référence. Lors des temps de séparation des enfants d'avec leurs parents, nous organisons des café-parents durant lesquels l'équipe d'encadrement, la psychologue sont présents. Ce sont des échanges qui laissent les parents libres de discuter ou de partager leurs connaissances, envies mais aussi préoccupations avec l'équipe d'encadrement et avec les autres parents.
- Les transmissions et les rencontres avec les équipes. Nous privilégions les transmissions individuelles mais les parents ont aussi la possibilité de rencontrer les professionnels (référénts de

l'enfant, membres de l'encadrement, psychologue et/ou pédiatre) pour échanger sur leurs questionnements.

- Les animations : Toutes les propositions d'animation sont organisées de telle sorte que la participation des parents avec leur enfant soit possible (atelier pâtisseries, ludothèque, sorties...). Un panneau d'inscription est à leur disposition dans le hall.
- Des temps informels : présence au goûter, fête de l'anniversaire de leurs enfants....
- Des temps impulsés par les parents : Toutes les initiatives de parent sont encouragées et soutenues dans le respect des valeurs éducatives de la structure (boîtes à histoire plurilingues, hôtel à insectes, temps musicaux, plantations, lecture d'histoires).

➔ Moments partagés parents professionnels

- Rencontres d'information et de prévention
 - En cours d'année, différentes rencontres, échanges et débats sont organisés sur des thèmes petite enfance (alimentation, sommeil, grandir sans la couche, les émotions, ...) animés par la psychologue, d'une puéricultrice, d'une infirmière et EJE.
 - Les professionnels sont aussi dans une démarche de valorisation des compétences parentales et favorisent les échanges dans un concept de pair aidance.
 - La configuration du hall de la structure permet de créer du lien avec les parents sur des moments formalisés autour de points comme le développement de l'enfant, les activités proposées en crèche, la nutrition du jeune enfant...
- Le conseil de crèche.
Les parents peuvent participer à la vie de la structure par l'intermédiaire du conseil de crèche. Le conseil de crèche est composé de membres du conseil d'administration, de l'équipe d'encadrement et des parents. Ils se réunissent 3 à 4 fois par an pour réfléchir ensemble aux orientations pédagogiques ainsi qu'aux différentes actions menées.
- Des petits déjeuners et/ou goûters sont organisés une fois par trimestre. Ils sont avant tout l'occasion pour les parents et les professionnels d'échanger et favoriser les relations entre parents. Ils peuvent aussi être l'occasion de souligner une animation thématique.
 - Une réunion de passage est organisée pour accompagner les parents dans le changement de groupe de leur enfant. Cette réunion est animée par la psychologue, la puéricultrice, l'infirmière et EJE.
- Avec la participation active de l'équipe pédagogique qui explique le fonctionnement au quotidien. C'est aussi l'occasion de revisiter la structure et les différentes salles fréquentées par leurs enfants.
- Des commissions sont mises en place avec les administrateurs de l'association, des parents et des salariés dans le but de réfléchir aux changements d'organisation et/ou de matériel (Salles de changes, structures de jeux, aménagement des services, salles d'accueil) en lien avec les Risques Psycho-Sociaux, Troubles Musculo Squelettiques, l'ergonomie, la qualité de vie au travail, l'inclusion ou encore sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Des moments conviviaux : Des moments festifs et variés sont organisés selon l'actualité de la structure (anniversaires – fêtes – sorties – semaine du goût, journées plurilingues, fête des départs à l'école, journée à thème ...) et/ou des manifestations du quartier (Téléthon- marché de Saragosse - marché Noël – La grande lessive – Festival Petite Enfance – Journée Départementale des Familles, ...).

Toutes les propositions sont annoncées dans différents supports de communication via nos réseaux internet (mail, site, page Facebook, Instagram, WhatsApp) mais aussi par le biais d'affichage dans le hall du Centre Joyeux Béarn ou de flyers. Ces informations sont également reliées par les professionnels aux parents lors des temps d'accueil.

2.4.2 Les relations avec les partenaires

Le Centre Joyeux Béarn a toujours fait exister un travail de partenariat entre tous les services de la crèche, le Lieu Accueil Enfants Parents, l'Espace des 1000 premiers jours et les activités résidentes.

Ce partenariat existe aussi à l'extérieur de l'Etablissement principalement autour de différents axes dans l'accompagnement médico-social et l'éveil.

→ L'accompagnement médico-social

- L'A.I.D. 64 (Association d'Intervention à Domicile)
- L'A.S. E (Aide Sociale à l'Enfance)
- L'ASFA
- La CAF Service Action Sociale....
- Le CRAPS
- La Cité Educative de Pau
- La CPAM
- Le C.A.M.S.P. (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce)
- Le Centre Hospitalier Général Pau
- Le Conseil Départemental : ASE ; PMI
- Le DITEP Guindalos
- Le GAP au fil du gave
- Le nid Béarnais
- Le Service des Clématites Centre Hospitalier des Pyrénées Pau
- Les autres LAEP (lieux accueil enfants parents) - Les Trois Pommes
- Les Foyers d'hébergements de l'agglomération
- Les S.E.S.S.A.D. (Services d'Éducation Spécialisée à domicile)
- Les Services Sociaux

→ L'éveil culturel

- Collectif théâtre Jeunes / Agora
- L'A.F.P.E.J. (Association des Francas de Pau)
- La ludothèque - Maison du jeu
- Le cinéma le Méliès
- Le G.A.M. (Groupe d'Animation Musicale)
- Le service culturel du Conseil Départemental : Propositions de formation pour le personnel.
- Les médiathèques de l'agglomération paloise

→ L'ouverture sur le quartier

- Le Centre social la pépinière
- Les différentes écoles du quartier
- Le marché de quartier
- Les plaines de jeux
- MJC les fleurs
- L'EHPAD le jardin d'Iroise

Cette liste n'est pas exhaustive, le Centre évolue selon la dynamique territoriale.

Cette ouverture partenariale témoigne de la volonté du Centre Joyeux Béarn d'être l'un des acteurs de l'animation de la vie sociale du quartier Saragosse afin d'être un lieu de prévention précoce et de lutte contre l'isolement, la précarité et favoriser la mixité sociale.

3. Le projet d'accueil crèche

3.1 Les Prestations d'Accueil proposées

Notre Etablissement d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans est nommée « Grande crèche ». Il a un agrément de 83 places du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Les places sont réparties comme suit :

- 67 places d'accueil régulier ou occasionnel :
 - dont 5 places qui peuvent être destinées aux enfants en situation de handicap ou porteurs d'une pathologie évoluant sur une longue période adressée par le Nid Béarnais, le Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces (CAMSP) du Béarn, les services pédiatriques de l'hôpital de Pau, le service périnatalité du Centre Hospitalier des Pyrénées, etc.
 - dont 9 places sont réservées AVIP (Crèche à vocation d'insertion professionnelle), labellisée depuis février 2022 et accessible sur orientation du PLIE et /ou de France travail.
- 16 places d'accueil régulier en convention de partenariat de places réservées avec l'entreprise ELF EXPLORATION GROUPE TOTAL ENERGIE.

En concertation avec les services médico sociaux, un accueil d'urgence pourra être proposé.

L'accueil à la crèche se décline sur différents groupes (cf règlement de fonctionnement). Ces différents groupes se partagent les moyens administratifs et logistiques, les locaux et certains équipements de la structure.

Les types d'accueil ainsi que les horaires d'arrivée et de départ des enfants sont définis dans le contrat passé avec les parents. Le mode de financement de la structure, en prestation de service unique (PSU), est une aide au fonctionnement versée par la CNAF. Le taux de participation des familles est fixé par la CAF 64 pour les allocataires. (Cf. Règlement de fonctionnement).

3.2 Dispositions particulières pour l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteint de maladie chronique

Conformément à la loi du 11 février 2005¹, le Centre Joyeux Béarn accueille des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladie chronique. D'ailleurs dans une réelle volonté de permettre l'accueil de tous, le règlement de fonctionnement de la crèche précise que cinq places leur sont réservées.

Un travail de réflexion a été mené avec différents partenaires et des parents afin de pouvoir permettre un accueil de qualité, où le projet éducatif garde toute sa place, en prenant en considération les spécificités des besoins de chaque enfant.

Les objectifs posés sont :

- Répondre aux besoins de la famille et de l'enfant avec leur spécificité, dans les limites qu'impose un accueil en collectivité
- Être dans une réelle démarche d'inclusion
- Respecter la place de chacun
- Permettre aux parents d'envisager une reprise de travail ou de disposer de temps de répit.

Les enfants accueillis peuvent être bénéficiaires de l'AEEH (allocation éducation enfant handicapé), mais c'est une minorité. La plupart des enfants nécessitant un accueil spécifique sont orientés par le réseau des partenaires (Pédiatres, le service de réanimation néonatale de l'hôpital général de Pau, le CAMSP, les PEP64, les clématites, le nid béarnais ...) mais il n'y a pas forcément de diagnostic posé.

Qu'un diagnostic soit posé ou non, le référent santé accueil inclusif met en place un projet d'accueil individualisé (PAI) en lien avec les parents de l'enfant et les services partenaires de façon à être au plus près

¹ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

des besoins spécifiques. Toutefois, celui-ci sera vigilant à ce que la crèche ne devienne pas une structure spécialisée ni un palliatif en absence de structure relais adaptée.

3.2.1 *Les actions développées pour favoriser l'accueil d'enfant en situation de handicap et/ou atteint de maladie chronique*

→ Travail en partenariat et en réseau

- Collaboration avec des professionnels médico sociaux, paramédicaux (psychomotricien, éducateur spécialisé, kinésithérapeute)
- Mise en place de rencontres régulières avec l'équipe du service spécialisé qui accompagne l'enfant, la directrice, la psychologue et/ou le référent santé accueil inclusif mais aussi les professionnels de l'accueil pour présenter la situation en amont puis aussi souvent que nécessaire,
- Participation aux différentes synthèses organisées,
- Observations par une psychomotricienne du CRAPS 2h par mois à la crèche,
- Mise en place de dossier « GEVASCO » pour préparer la scolarisation.

→ Organisation adaptée aux besoins spécifiques

- Présence d'une professionnelle EJE ayant obtenu un D.U Austime dans l'équipe,
- Accompagnement des équipes auprès des enfants en temps de sensibilisation au besoins spécifiques de l'enfant en termes de posture ou d'utilisation de matériel,
- Aménagement du temps d'accueil : durée, fréquence, le groupe d'accueil, en fonction des besoins identifiés dans le cadre du diagnostic de l'enfant,
- Aménagement de l'espace, en tenant compte des observations ou des préconisations.

Ex : accueil dans un groupe moins nombreux, réduction de la luminosité, salle d'accueil utilisée spécifiquement en fonction des besoins de repères spatiaux d'un enfant

- Mise en place de personnes référentes pour permettre un accueil individuel dans le collectif,
- Proposition d'achat de matériel de type « SNOZELEN », « MAKATON » ...
- Mise à disposition d'une salle pour des séances de kinésithérapie, d'orthophoniste, etc si besoin. Ces temps de rééducation devront toujours être réfléchis en amont avec les parents, le partenaire concerné et l'équipe afin de maintenir notre mission de lieu de vie ordinaire.

3.2.2 *Les actions mises en place quand le développement de l'enfant questionne et en l'absence de diagnostic ou d'accompagnement médico éducatif*

- Recueil des questionnements de l'équipe et/ou des parents quant au développement de l'enfant
- Réflexions en réunion d'analyse de la pratique en équipe pluridisciplinaire
- Mise en place d'une méthodologie d'observation fine (grille d'observation) par l'équipe pédagogique ainsi que des observations plus spécifiques de la part du référent santé inclusif et/ou de la psychologue de la crèche afin d'avoir des regards croisés sur la situation
- Temps d'observation d'une psychomotricienne détachée du CRAPS

- Rencontre(s) avec les parents et le référent santé inclusif et/ou la psychologue de la crèche afin d'échanger sur nos observations. L'objectif est de réfléchir ensemble à la mise en place d'une organisation spécifique pour l'accueil de l'enfant. Selon les besoins il est possible de les orienter vers le pédiatre de l'enfant, la PMI, le CMP « les clématites, le CMPP, le CAMSP et le PCPE (pôle de compétences et de prestations externalisées), le PCO (Plateforme de Coordination et d'Orientation)
- Ecoute et soutien des parents au quotidien et proposition de rencontres dès que besoin
- Ecoute et accompagnement de l'équipe pédagogique voire soutien par une EJE ou une puéricultrice dans l'accueil quotidien de l'enfant.
- Avec l'accord des parents, travail en partenariat avec les différents organismes sollicités.

3.3 Dispositions particulières pour les enfants accueillis dans le cadre des places à vocation d'insertion professionnelle.

Le Centre Joyeux Béarn est labellisé crèche AVIP depuis 2022. Les places AVIP sont attribuées aux familles sur orientation du PLIE ou de France Travail.

Les places AVIP s'inscrivent dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec l'engagement d'une égalité des chances, dès les premiers pas, pour rompre la reproduction de la pauvreté. La crèche Joyeux Béarn est située au cœur du quartier Saragosse et selon une étude de population de l'INSEE en 2021, les familles monoparentales et sans emploi y sont fortement représentées. C'est pourquoi, même si les familles sont adressées par France travail et/ou le PLIE, une vigilance sera apportée à prioriser les familles monoparentales qui n'ont pas de relais pour garder leur enfant.

Les familles accueillies dans le cadre du dispositif AVIP bénéficient d'un accompagnement dans le cadre de leur insertion professionnelle par les services de l'emploi mais aussi d'insertion sociale et de réassurance de leurs fonctions parentales à la crèche. Tout ce travail sur le respect du rythme (horaires et jours de contrat), du rythme de l'enfant, de réponses à ses besoins physiologiques, de repérage éventuel de troubles du développement.... mobilise un professionnel (la puéricultrice) sur des temps dédiés pour le parent en plus de l'accueil de l'enfant. Cet accompagnement est nécessaire et participe à la réussite du retour à l'emploi et/ou en formation.

4. Les compétences professionnelles mobilisées

4.1: La Direction

Elle assure par délégation du Conseil d'Administration la responsabilité administrative et financière des services et une responsabilité disciplinaire sur l'ensemble des salariés. Elle rend compte du fonctionnement des services régulièrement à la Présidence de l'Association, au Bureau et au Conseil d'Administration. Elle est responsable avec le concours de l'équipe d'encadrement du fonctionnement des différents services pour un accueil de qualité des enfants et des familles.

→ Envers le personnel

Elle est responsable du personnel, organise son recrutement et accompagne l'entrée en fonction du nouveau personnel. La direction a un pouvoir hiérarchique sur le personnel. Elle veille au respect des ratios d'encadrement et établit les plannings du personnel. Elle s'assure du bon respect du projet pédagogique et le fait évoluer avec les équipes. Elle soutient et organise les réunions de travail d'équipe et leur animation. Elle est vigilante à la réglementation en matière de sécurité, de santé et de travail. Elle coordonne les formations du personnel et valorise les initiatives émanant des professionnelles.

En collaboration avec la Présidence de l'Association, elle participe aux entretiens individuels annuels du personnel.

→ Envers les enfants et les familles

Elle garantit la qualité de l'accueil des enfants par une prise en compte globale de leurs besoins.

Elle est garante de la sécurité physique, affective et psychique des enfants ainsi que du respect du rythme et des besoins de chacun. Elle est attentive à la cohérence des principes éducatifs et pédagogiques énoncés dans le projet pédagogique.

Elle organise l'accueil des familles et participe aux commissions d'admission. Elle veille à la qualité de la relation des familles avec l'équipe.

Elle est chargée de la mise en œuvre et de la réalisation des protocoles d'hygiène et des protocoles médicaux en lien avec le référent santé et accueil inclusif (RSAI) de la structure.

Par délégation du gestionnaire, la directrice signe le contrat d'accueil avec les familles. Elle veille à ce que les parents prennent connaissance du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement et à son application.

→ Envers les partenaires

Elle établit et entretient les relations avec les partenaires et les services extérieurs.

Elle crée un lien entre les divers services et toutes les activités du Centre.

4.2 L'équipe de continuité de direction

Elle est coordonnée par la Direction. Elle est constituée de la direction adjointe de la crèche, de l'infirmière puéricultrice, de l'infirmière, de la psychologue et des éducatrices de jeunes enfants.

En collaboration avec la direction de la crèche, elle participe à l'élaboration et à la réactualisation du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement avant leur validation en Conseil d'Administration. Elle est ensuite garante de la mise en œuvre de ces documents.

L'infirmière, la puéricultrice et les éducatrices de jeunes enfants assurent, selon un planning, la continuité de la fonction de direction définie par un protocole. (cf. Annexe 3).

La psychologue assure les régulations d'équipe à travers les réunions.

L'équipe de continuité de direction participe à la création d'un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, elle est amenée à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

En complément, chaque fonction a des missions plus spécifiques :

→ L'Infirmière Puéricultrice et l'Infirmière :

Elles assurent un rôle de prévention sanitaire et sociale auprès des enfants et des familles. Elles ont des compétences en diététique, en santé de l'enfant et en hygiène collective qui leur permettent d'adapter l'accueil aux besoins de chacun. Elles assurent la surveillance médicale des enfants en collaboration avec le RSAI de la structure.

→ Les Educatrices de Jeunes Enfants :

Leurs fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. En créant un environnement riche et motivant, elles contribuent à l'éveil des jeunes enfants et à leur apprentissage à la vie sociale, en accompagnant les équipes dans les propositions pédagogiques.

→ La Psychologue :

Ses missions s'exercent :

- Auprès des enfants pour repérer et décoder les difficultés quotidiennes inhérentes au développement normal du jeune enfant et mettre des mots sur ce qui se joue sur le lieu d'accueil. Elle agit dans le domaine de la prévention, la crèche n'étant pas un lieu de diagnostic et/ou thérapeutique.
- Auprès des familles, elle offre une écoute attentive autant pour l'enfant que pour ses parents.
- Auprès des équipes, elle participe aux réunions de régulation d'équipe. Elle anime les journées de formations type journées pédagogiques. Elle peut rencontrer les familles sur demande.

→ Le référent santé et accueil inclusif (RSAI) :

La fonction de référent santé est assurée par l'infirmière puéricultrice de la crèche pour la majorité du temps (6h par mois).

Le RSAI travaille en collaboration avec l'équipe de la crèche, les services de PMI et les autres acteurs locaux de la santé, de prévention et du handicap. Il peut être en contact avec le médecin traitant de l'enfant. Dans tous les cas, les parents seront informés et associés dans ces démarches.

Dans tous les cas, ce sera avec l'accord des parents.

Le RSAI contribue à l'élaboration des protocoles et les présente aux professionnels. Il accompagne également l'équipe dans la compréhension et la mise en œuvre d'un PAI.

Il apporte son concours à la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.

Elle assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels et font du lien avec les parents et les partenaires qui peuvent intervenir dans le cadre du suivi de l'enfant.

Ces missions de RSAI sont complétées par la présence d'une éducatrice de jeunes enfants ayant un Diplôme Universitaire Accompagnement des personnes avec autisme. Celle-ci intervient sur le groupe dans la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil d'enfant en situation de handicap, porteur d'une affection chronique ou nécessitant des soins ou une attention particulière.

Elles informent, sensibilisent, et conseillent la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé et d'accueil inclusif du jeune enfant.

A l'initiative de l'équipe ou à celle des parents, elles réalisent des observations suite à des questionnements éventuels sur le développement de l'enfant. Si nécessaire, elles procèdent à des orientations médicales ou vers des lieux ressources.

4.3 Le personnel encadrant les enfants au quotidien

L'équipe est composée d'auxiliaires de Puériculture et d'aides Maternelles. Elle est placée sous la responsabilité de la Direction et de l'équipe d'encadrement.

Elles assurent la qualité d'accueil des enfants et de leurs familles en apportant une attention particulière aux habitudes de vie et au rythme de l'enfant.

Elles ont pour mission de favoriser l'éveil, l'autonomie et la socialisation de l'enfant au travers des différentes activités proposées par la structure, en cohérence avec le projet éducatif.

Elles accueillent les enfants au quotidien dans le respect de leur rythme et de leur bien-être. Pour cela, elles identifient les besoins et effectuent les soins qui en découlent (repas, sommeil, hygiène). Si besoin, elles transmettent à l'équipe d'encadrement et particulièrement à la puéricultrice, les éléments sur l'état de santé de l'enfant. En collaboration avec les EJE, elles favorisent l'épanouissement et l'éveil des enfants en proposant des activités adaptées.

4.4 Le personnel administratif, de service, d'entretien et de cuisine

→ Le Service administratif :

Le service administratif assure la gestion administrative et financière de l'ensemble des activités du Centre.

Il assure l'accueil du public de toutes les activités du Centre.

→ Le Cuisinier :

Il prépare quotidiennement les repas en veillant au respect des règles diététiques liées à la petite enfance et des règles d'hygiène en restauration collective conformément à la réglementation et aux procédures mises en place par l'Association. Il s'inscrit dans les actions pédagogiques proposées aux enfants et les événements partenariaux.

→ Le Personnel de service et d'entretien :

Il assure l'entretien quotidien des locaux, du matériel et du linge destiné aux enfants. Il participe à la vie de l'établissement.

4.5 Intervenants extérieurs

→ Intervenant en analyse de la pratique

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de six heures annuelles d'analyse de pratique en dehors de la présence des enfants par un intervenant qualifié. Cet intervenant n'a pas de lien hiérarchique avec l'équipe qu'il accompagne.

Cet intervenant respecte la confidentialité des échanges ayant lieu durant les temps d'analyse regroupant 5 à 7 professionnelles.

→ Les intervenants extérieurs

L'établissement peut, ponctuellement, faire appel à des intervenants d'éveil pour nous accompagner dans les différents projets culturels et variés.

4.6 Les stagiaires, apprentis

Le Centre Joyeux Béarn s'inscrit dans une démarche de formation en accueillant régulièrement des stagiaires en lien avec les professions exercées.

L'objectif est d'offrir un lieu de pratique, d'échange et de réflexion sous le regard formateur des professionnels et en lien avec les établissements d'enseignement scolaire et les organismes de formation. L'organisation du stage se fait sous la responsabilité du directeur de l'établissement.

Des stagiaires peuvent être admis sous contrat de stage avec des écoles de formation aux diplômes d'Etat (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers) ou préparant le certificat d'auxiliaire de puériculture, le CAP d'accompagnant éducatif petite enfance, ...

Chaque stagiaire se voit attribuer un tuteur de stage ou un maître d'apprentissage tout au long de la durée de son stage. Celui-ci, y compris l'équipe tutorale l'accompagne dans ses objectifs de stage et dans les compétences professionnelles à développer. Des bilans sont effectués régulièrement durant le stage.

En aucun cas, les stagiaires ou les bénévoles ne sont comptés dans l'effectif du personnel. Ils n'entrent pas dans le décompte du personnel auprès des enfants et n'encadrent jamais seul un groupe d'enfants.

Les stagiaires sont soumis aux mêmes obligations de vaccinations que le personnel de l'établissement.

4.7 Présence des bénévoles auprès des enfants

Les interventions de bénévoles sont largement appréciées et soutenues. Elles sont toujours préparées et accompagnées par un membre de l'équipe de professionnels dans le but de soulager le bénévole mais aussi d'assurer une cohérence dans nos valeurs. Par exemple : les lectures de boîtes à histoires plurilingues, création d'hôtel à insectes ou installation de yarn bombing dans le jardin...

5. Le travail d'équipe

Le centre Joyeux Béarn fait évoluer les compétences de ses salariés pour garantir un accueil de qualité et répondre aux attendus des politiques de la petite enfance.

Nous favorisons la pluridisciplinarité des professionnels qui permet d'apporter des compétences diverses et ainsi d'enrichir les pratiques à la crèche.

Nous favorisons les échanges et la communication entre les professionnels de l'unité petite enfance par différents moyens, dans le but de maintenir une qualité d'accueil :

- Des réunions de régulation pour les équipes sont organisées mensuellement et animées par une psychologue du domaine de la petite enfance.
- Des temps d'analyse de la pratique professionnelle sont proposés aux professionnels en charge de l'accueil des enfants. Ceux-ci sont mis en place trimestriellement et animés par un intervenant extérieur formé.
- Réunions entre services, commissions groupes projets dans une réflexion permanente sous forme de commissions avec la participation d'administrateurs, de parents et de professionnels sur différents thèmes.
- Journées pédagogiques
- Formations : Un plan annuel de formation est établi pour l'ensemble du personnel.

Ces outils conduisent à l'amélioration et l'harmonisation de nos pratiques professionnelles, et à l'élaboration d'écrits professionnels.

L'ensemble de l'équipe contribue au repérage des enfants en danger ou à risque de l'être.

6. Projet Éducatif

Ce document permet à l'équipe de partager avec les parents les valeurs essentielles de l'accueil au Centre Joyeux Béarn, de connaître les choix pédagogiques et les moyens mis en œuvre pour leur réalisation. C'est un outil de médiation et de dialogue entre les familles et les professionnels.

Il résulte d'un travail de réflexion mené par toute l'équipe. C'est pour chaque professionnel un support de travail. Il est non exhaustif et susceptible d'évoluer régulièrement.

6.1 Objectifs et Concept

- Offrir un accueil personnalisé dans la limite qu'impose un accueil en collectivité.

- Répondre aux différents besoins de l'enfant dans le respect du rythme de son développement.
- Préserver la sécurité affective de l'enfant.
- Favoriser l'éveil, la découverte et les relations entre enfants.
- Créer et maintenir un climat de confiance mutuel entre parents et professionnels.
- Accueillir les enfants dans de nouvelles découvertes, en termes d'espaces, de jeux.
- Permettre à l'enfant de développer davantage son autonomie
- Favoriser la liberté d'action et de projet de l'enfant
- Favoriser la créativité et l'expérimentation notamment dans le domaine culturel
- Accompagner l'enfant dans une découverte sur l'environnement extérieur

L'équipe pédagogique a réfléchi aux concepts suivants :

→ L'enfant

L'enfant est une personne qui se construit peu à peu à son rythme. Il a des compétences dès sa naissance. Il doit être considéré depuis son plus jeune âge comme un individu à part entière.

C'est un être de langage, doué de compréhension, capable d'expression, avec qui il faut communiquer de façon vraie.

L'adulte est là pour l'aider dans son développement, dans le respect de sa personnalité et de ses besoins fondamentaux, tant physiologiques (respirer, manger, dormir, ...) que psychologiques (attachement, découverte, relation affective, ...).

→ L'autonomie

En collectivité, il nous paraît important de favoriser une démarche pédagogique permettant à l'enfant d'être acteur tout en prenant en compte ses compétences.

L'observation et l'écoute au quotidien nous permettent d'adapter notre positionnement, ainsi que l'aménagement de l'espace en fonction de son développement.

L'adulte doit fournir à l'enfant une présence structurante suffisante, une disponibilité permettant la sécurité nécessaire à l'acquisition de sa progressive autonomie. Ses mots, ses gestes, son regard accompagnent l'enfant.

Ainsi l'adulte veillera à laisser à l'enfant le temps de faire en le rendant acteur de sa journée et co-acteur de son développement. L'aménagement de l'espace et les supports de jeux seront pensés de manière que l'enfant puisse être autonome dans son choix, son envie, sa spontanéité avec un accès facilité aux différentes salles : salle de jeux, salle de bain ...

L'enfant fait ses propres expériences et il apprend ainsi à respecter les règles liées à l'accueil en collectivité. Il ne s'agit pas de laisser tout faire.

→ La pré – socialisation

Avec des enfants de moins de 4 ans, nous ne parlons pas encore de socialisation mais plutôt de pré-socialisation. Même si l'enfant a dès sa naissance un statut social, il n'est pas pour autant socialisé.

La socialisation constitue un lent processus au cours duquel l'enfant, par étapes successives construit des relations sociales avec d'autres personnes, d'abord ses proches au sein de sa famille, puis dans le cadre de la vie en société. L'entrée en collectivité va permettre à l'enfant de passer de la cellule familiale à la cellule sociale.

Il s'agit de créer une dynamique de groupe tout en laissant la place à chacun de façon que l'enfant arrive peu à peu à respecter sa propre valeur et celle de l'autre. Nous observons au quotidien des liens qui se créent entre enfants.

Cependant, des relations conflictuelles (morsures, griffures...) peuvent avoir lieu entre les enfants. Il s'agit de l'expression d'une pulsion émotionnelle qui fait partie du développement normal de l'enfant. Le professionnel a alors un rôle de médiateur ; il met des mots sur l'acte afin de sécuriser les enfants et les amener à communiquer autrement.

Notre rôle est de lui apporter la sécurité affective suffisante pour l'aider à vivre en groupe et à partager des moments importants avec d'autres enfants et d'autres adultes et ainsi favoriser son épanouissement : valoriser les échanges entre enfants, la coopération, la socialisation en encourageant l'empathie naturelle de l'enfant et le vivre ensemble.

→ L'accompagnement

L'accompagnement est une manière d'être, une disponibilité, un savoir-faire qui s'appuie sur les compétences et les capacités de l'enfant. Il s'agit de montrer, de proposer sans imposer, d'encourager, de rassurer l'enfant et non de faire à sa place. L'enfant reste acteur.

Le professionnel se base sur les observations transmises par les parents et ses observations propres pour accompagner l'enfant au rythme de son développement.

Échanger, partager permet de comprendre les demandes émanant des familles.

Comprendre, aide à respecter sans aucun préjugé

Néanmoins, toute demande sera envisagée dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de laïcité inhérentes à l'accueil en collectivité

6.2 L'accueil

Après admission, lors d'un entretien, chaque famille est accueillie par la Directrice de la crèche. Une présentation de la structure et du projet éducatif et pédagogique y est faite en précisant les valeurs éducatives et le travail d'équipe. La Directrice échange avec la famille sur leurs attentes (choix de la structure d'accueil, organisations, besoins, particularité médicale, préoccupations...).

La période de familiarisation est expliquée ainsi que le rôle de la référente et de l'équipe. Le premier rendez-vous de la période de familiarisation est planifié.

6.2.1 La période de familiarisation

L'arrivée de l'enfant dans la structure est souvent un événement très chargé affectivement et émotionnellement pour l'enfant et ses parents. C'est la raison pour laquelle, il nous paraît essentiel de mettre en place une période de familiarisation afin :

De donner le temps nécessaire à l'enfant – parents – équipe de faire connaissance, de favoriser les échanges, de tisser un lien qui aidera l'enfant et ses parents à mieux vivre la séparation.

De permettre à l'équipe d'individualiser l'accueil et aux autres enfants déjà présents de faire connaissance.

Les échanges entre parents –enfants – professionnels permettront d'instaurer une relation de confiance, d'assurer une sécurité affective suffisamment sereine pour l'enfant et ce durant tout le temps passé à la crèche.

Nous demandons aux parents de prévoir deux semaines durant lesquelles ils accompagneront régulièrement leur enfant dans son groupe, en présence de sa référente et de l'équipe. La référente est une professionnelle du service qui est l'interlocutrice privilégiée de la famille durant le temps de la familiarisation. Elle échange avec les parents sur leurs attentes, les besoins, le rythme et les habitudes de leur enfant. Elle présente la Co référente et l'ensemble de l'équipe qui s'occupera de l'enfant au quotidien.

Au cours des premiers jours, les parents resteront avec leur enfant afin de se familiariser à la vie en collectivité, puis le confieront chaque jour un peu plus longtemps à sa référente soutenue par l'équipe.

Si nécessaire, la période de familiarisation peut être modulée et adaptée en fonction du vécu de l'enfant et de ses parents.

6.2.2 L'accueil au quotidien

Pour se séparer en toute confiance, et que l'enfant soit prêt à commencer sa journée, il est nécessaire pour lui que les parents prennent le temps de lui dire au revoir avant de le confier à une professionnelle disponible.

Ainsi, la professionnelle individualise l'accueil en recueillant auprès des parents les informations nécessaires à une bonne continuité entre le milieu familial et la collectivité.

Dans notre organisation, nous vous informons qu'une professionnelle dans chaque groupe est dédiée à l'accueil des enfants le matin pendant que ses collègues sont occupées avec les enfants déjà arrivés. Il est souhaitable que les parents, avant d'arriver à la crèche, aient satisfait au petit déjeuner, au change, à l'habillage et à la prise de médicaments.

De plus, il est préférable que les arrivées à la crèche se fassent en dehors des temps de repas et de sieste.

La professionnelle accompagne l'enfant lors du moment de séparation d'avec son parent. Elle l'informe du déroulement de sa journée et pour les plus grands, des activités proposées qui l'attendent.

Certains enfants ont investi « un doudou ». Cet objet transitionnel les aide à se rassurer, à se séparer en sécurité et les suit dans tous leurs déplacements. A la crèche, nous respectons ce besoin, et donnons une véritable place à chaque doudou. Il est laissé à disposition afin que l'enfant puisse toujours y avoir accès librement et dans tous les espaces, y compris entre la crèche et la maison.

En grandissant, l'enfant désinvestira par lui-même et progressivement cet objet transitionnel qui laissera place à sa capacité à s'auto-sécuriser.

En ce qui concerne la sucette, elle n'est pas à disposition mais elle lui sera donnée à sa demande et selon ses besoins. Dans tous les cas, le professionnel veillera à ce que l'enfant ne l'ait pas constamment en l'invitant à la poser régulièrement.

L'enfant peut avoir besoin de davantage de contenance et de présence pour se rassurer. C'est ainsi que nous pouvons utiliser des hamacs et/ou écharpes de portage. Porter un enfant permet aussi de favoriser son autonomie. Porté sur le côté par l'adulte et tourné vers le monde extérieur, il va pouvoir observer ce qui se passe autour de lui, regarder les enfants jouer ... L'enfant fait toujours la différence entre ses parents et les autres personnes qui s'occupent de lui. Le portage n'impacte en rien cette relation privilégiée.

Ces outils professionnels ne sont pas utilisés de façon systématique mais en fonction des besoins de l'enfant. Dans tous les cas, le matériel utilisé répond aux normes en vigueur de la collectivité et le personnel est formé à son usage.

Durant la journée, l'enfant peut investir l'espace des activités libres dans les différents coins-jeux. Les professionnels assurent un univers de jeux suffisamment adaptés pour permettre à chaque enfant de vivre ses propres découvertes. Les professionnels se placent dans la pièce de telle sorte que les enfants puissent avoir un regard, une réassurance ou un encouragement.

Les enfants bénéficient également de salles plus spécifiques, comme des salles de psychomotricité, sensorielle, de jeux de manipulation et le jardin. Les déplacements vers ces salles d'activités se font en petits groupes dans le respect du taux d'encadrement et de l'envie de l'enfant.

Tout au long de la journée ou demi-journée, les professionnels seront vigilants aux besoins de chaque enfant en fonction de son âge et de son rythme.

Lors du retour des parents, tout comme à l'arrivée, nous laissons le temps à l'enfant et aux parents de se retrouver. Puis la professionnelle leur fait individuellement un compte rendu oral qui reprend les faits, les événements importants vécus par l'enfant.

Ces transmissions permettent aux parents de faire le lien entre la vie de leur enfant à la crèche et à la maison. De ce fait, il est important de prévoir un temps suffisant pour permettre cet échange.

Nous sommes vigilants à respecter la confidentialité de chaque famille.

6.3 Les soins

6.3.1 L'alimentation

Les repas proposés sont adaptés à l'âge de l'enfant et respectent le rythme de diversification débuté à la maison.

Ceux-ci sont élaborés sur place selon des menus établis par la pédiatre et la puéricultrice en collaboration avec le cuisinier.

Le groupe des bébés mange dans sa salle d'accueil afin de respecter au maximum leur rythme et l'organisation du service. Ce repas est donné dans les bras de la professionnelle tant que l'enfant n'a pas acquis la position assise par lui-même et qu'il la maîtrise.

Les groupes des moyens-grands mangent dans une salle à manger avec plusieurs tables favorisant ainsi la convivialité et l'autonomie de chacun. Les enfants sont toujours placés à la même table, permettant ainsi de soutenir leurs repères. Des plateaux-repas à compartiments sont mis à disposition des enfants afin de les rendre acteur de leur alimentation (choix des aliments salés-sucrés, respect du rythme...). De plus, des couverts (cuillère, fourchette, couteau à bout rond) sont distribués aux enfants dont l'envie et la dextérité sont observés.

Un self est proposé pour les enfants plus grands pour le groupe Passerelle.

Quand le temps le permet, le jardin peut aussi être investi pour le repas ou le goûter.

Lors des repas, les professionnels accompagnent chaque enfant selon son rythme et son niveau d'autonomie. Il peut manger seul s'il le souhaite, avec ou sans cuillère, se servir ou non.

En aucun cas, on ne force un enfant à manger, ni à goûter un aliment.

Le temps du repas est organisé en deux services afin de limiter le nombre d'enfants et de valoriser la qualité de ce moment. Les services ont lieu entre 11h15 et 12h30. Pour les enfants qui dorment encore, leur repas est conservé au chaud et proposé à leur réveil dans chaque salle d'accueil. Cependant, afin de respecter les mesures d'hygiène, au-delà de 14 heures une collation peut leur être proposée en lieu et place du repas.

Nous répondons aux demandes spécifiques (allergie, religion...), dans les limites qu'impose un accueil en collectivité. L'équilibre alimentaire sera, dans tous les cas, respecté mais aucun substitut ne pourra être proposé.

Les mères qui le souhaitent peuvent venir allaiter leur enfant pendant la journée ou porter leur lait tiré. Un protocole permet de respecter les règles d'hygiène nécessaires à son utilisation dans la collectivité.

Le lait 1^{er} âge est amené par les familles tandis que le lait 2^{ème} âge est fourni par la structure à l'exception de régime particulier (lait anti-reflux, hypoallergénique ou choix des parents)

6.3.2 L'hygiène et soins corporels

C'est un moment intime pendant lequel chaque parole, chaque geste, chaque posture est importante pour faire de ce moment un moment privilégié entre l'enfant et l'adulte.

Le change est un temps d'hygiène où le professionnel va changer la couche d'un enfant, lui laver le siège, le soigner et en profiter pour s'assurer que ses mains, son nez, et ses yeux sont propres. Les professionnels assurent tout au long de la journée, les changes et les soins de l'enfant.

Il s'agit de répondre tant aux besoins de l'enfant qu'à l'accompagnement de son autonomie. Ainsi l'enfant plus grand peut être changé en position debout au sol, se laver seul, se déshabiller, ranger ses vêtements.

L'acquisition de « la propreté » est une étape importante pour l'enfant qu'il ne faut pas précipiter. Elle est laissée à son initiative.

La progression de cette acquisition doit être accompagnée par les parents et professionnels qui échangent leurs observations pour s'adapter à l'enfant et à son propre rythme. Cette qualité relationnelle est précieuse pour aider l'enfant à vivre cette expérience sereinement.

6.3.3 Le sommeil

Le sommeil est indispensable au bon développement de l'enfant.

L'enfant est couché selon ses besoins, son rythme et ses habitudes d'endormissement transmises par le parent (doudou, rituel ...)

Tous les enfants ont leur propre lit toujours à la même place. Le type de lit proposé évolue selon l'âge. Il ne sera utilisé ni tour de lit, ni cale bébé ... dans le respect des normes de sécurité en vigueur. Les parents seront toujours, en amont, avertis de ce changement.

L'endormissement est facilité par la présence de l'adulte durant le temps nécessaire, puis une vigilance régulière sera apportée tout au long du sommeil de l'enfant.

Le lever est échelonné selon le réveil spontané de chacun, dans le respect de son cycle de sommeil. Cependant, du fait de la collectivité, l'enfant pourra avoir un sommeil différent de celui de la maison.

6.4 Le développement, le bien-être et l'éveil

6.4.1 Le jeu

Le jeu est une activité essentielle, nécessaire à l'équilibre et au développement global de l'enfant. Le jeu aide l'enfant à grandir, à progresser sur le plan moteur, affectif, intellectuel et social. C'est par le jeu que l'enfant va s'ouvrir au monde qui l'entoure et apprendre à se connaître. Le rôle du professionnel est d'accompagner l'enfant dans son éveil, sa découverte et sa créativité.

Il sera proposé à l'enfant des jeux adaptés à son âge tout en lui laissant le libre choix :

- En lui donnant le droit de faire ou pas, d'observer, avoir le droit de rêver.
- En favorisant les échanges enfants / professionnels, en se mettant à leur hauteur, à leur écoute.
- En communiquant et en accompagnant les gestes de la vie quotidienne, par la parole, le regard.
- En aménageant chaque salle d'accueil en différents coins jeux : manipulation/livres/ symbolique/ cocooning /graphique / moteur.
- En favorisant l'itinérance ludique afin de permettre à l'enfant comme au groupe d'enfant de circuler en autonomie vers d'autres espaces de jeux organisés : 3 à 4 univers d'activités sont proposées. Les professionnels organisent et enrichissent chaque univers pour que chacun puisse être libre de son choix et du temps qu'il souhaite y passer. D'autres professionnels restent disponibles « fil rouge » pour veiller au bien être à la sécurité de chacun.
- En proposant des malles à thème constituées par les équipes : pompiers, ferme, corps sonores, tissus papiers, ballons....
- En mettant à disposition des matériaux suscitant la créativité, l'imaginaire. Matériaux naturels ou de fabrication industrielle choisis pour leur possibilité d'exploration En proposant des moments de jeux en petits groupes ; plusieurs salles sont mises à disposition.
- En mettant en place des moments où les enfants des différents groupes de la crèche pourront se rencontrer (atelier pâtisserie, jardin, salles communes, sorties...).
- En accueillant occasionnellement des intervenants extérieurs qui viennent enrichir notre quotidien.

Tous les jeux et les activités proposés, ainsi que les jeux libres permettront à l'enfant de développer son imaginaire, ses compétences et de faire de nouvelles découvertes, sans pour autant, parler « d'activisme ». Il s'agit d'encourager la créativité de l'enfant et de lui laisser la possibilité d'exercer sa pluri-sensorialité.

Le but premier étant exclusivement le plaisir trouvé.

Nous proposons des sorties aux enfants les plus grands (cinéma, ludothèque, médiathèque, spectacles, etc.). Nous rendons aussi accessibles les échanges interculturels et intergénérationnels pour une découverte du monde qui les entoure (sorties dans le quartier, participation aux événements culturels, etc.).

Les enfants participent à ces différentes sorties et rencontres selon leur degré d'autonomie, leur capacité d'adaptation, et dans tous les cas qu'ils puissent y trouver un intérêt.

Les parents qui le désirent, peuvent nous accompagner sur certaines de ces sorties ; cela permet de partager un moment ensemble et de vivre la collectivité autrement.

Pour favoriser les découvertes, il est souhaitable que votre enfant soit habillé de vêtements et de chaussures adaptées : chaussons souples, bottes de pluie, manteau pour l'hiver, noté avec leur prénom.

6.4.2 Échange crèche/ école

Ce projet s'adresse aux enfants qui vont partir à l'école au cours de l'année. L'objectif est de faire découvrir le monde scolaire, les mots « école ; « maître, maîtresse » étant un peu abstraits, l'enfant pourra les associer à une réalité plus concrète (environnement, ambiance, matériel...). Il s'agit de s'inscrire dans une continuité des démarches qui seront initiées par les parents.

Cette sensibilisation se fait avec les groupes scolaires proches géographiquement du centre Joyeux Béarn. Dans tous les cas, la coopération des deux structures sera nécessaire afin d'élaborer un projet commun et réfléchi.

6.4.3 Lutte contre les stéréotypes sexistes

En référence à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, nous avons une vigilance particulière sur l'égalité entre les filles et les garçons à la crèche. Ainsi, chaque enfant est encouragé de la même manière tant dans les moments de soin que dans ses initiatives, ses choix de jeux sans à priori. Ces notions sont abordées lors de réunions d'analyse de la pratique ainsi que dans les journées pédagogiques.

Nous mettons à disposition dans chaque salle de vie une variété de jeux permettant à chacun de choisir ce qui l'anime. Les livres sont sélectionnés afin de répondre à la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Nous sommes attentifs au besoin de mixité du personnel dans l'accueil et ce malgré la majorité de salariées femmes

Chaque père et chaque mère est accueilli avec le même égard tant sur un plan administratif que pédagogique. Nous les invitons tous à prendre part à l'accueil de leur enfant et à la vie de la crèche.

7. Le projet développement durable

Le Centre Joyeux Béarn réfléchit à ses pratiques dans le domaine du développement durable. Ainsi, la crèche est inscrite dans des usages en corrélation avec la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par la prévention des risques sanitaires liés aux substances polluantes présentes dans le quotidien des enfants (perturbateurs endocriniens, composés cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, ...). Nous nous appuyons sur la stratégie régionale en santé environnementale autour de la petite enfance portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle Aquitaine pour connaître les produits, matériaux et protocoles à privilégier. Dans ce sens, le centre Joyeux Béarn amorce une évolution des pratiques d'entretien et d'hygiène de l'établissement grâce au guide Recocrèche 3.

De plus, concernant les activités pédagogiques auprès des enfants, nous veillons à développer la créativité sensorielle de l'enfant en utilisant des matériaux recyclés (carton, bouchons, papiers...) ou naturels (plumes, feuilles, herbes, bâtons...).

Au vue de la richesse de notre jardin, nous mettons en place différents espaces comme un potager, et favorisons aussi des animations autour de la nature, de la flore ou encore du land art notamment avec différents intervenants extérieurs « le chapeau d'Olivier », « la ferme en balade ».

La cuisine est faite sur place en favorisant l'achat de produits locaux et /ou biologique. Les couches fournies par la structure sont conformes aux recommandations de l'ARS.

Les différents travaux menés jusqu'à présent au sein de la structure ont fait l'objet de choix d'artisans locaux en mesure de répondre à notre demande de prévention de risques sanitaires. L'association, maître d'ouvrage de tous les travaux de rénovation met une priorité sur le choix de matériaux et artisans qui répondent à un cahier des charges éco responsable en s'appuyant sur le guide de recommandations dit « Reco-Crèches 1 » pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain. Dans les matériaux retenus, et ce même si le coût est

supérieur, le conseil d'administration valide des sols en caoutchouc, de la peinture dépolluante, de meubles de fabrication artisanale et locale.

De plus, nous utilisons l'eau courante de ville qui est contrôlée une fois par an aux différents points de puisage par un laboratoire privé. Ce choix d'utiliser l'eau courante est fait dans le but de limiter les déchets de contenants.

La gestion des déchets verts, papiers, cartons, sont traités et recyclés selon les recommandations du service déchets de la ville de Pau ainsi qu'en partenariat avec l'ADAPEI 64 pour le recyclage de papier bureaux.

De plus, le Centre Joyeux Béarn a choisi de souscrire au Réseau de Chaleur Urbain dès sa création afin de favoriser un nouveau modèle énergétique, plus écologique et renouvelable à 75 %.